

INFORMATION AU PUBLIC

Révision « allégée » n°1 du Plan Local
d'Urbanisme (P.L.U.)

Commune de SEMEAC

Information relative à la concertation dans le cadre de la procédure de révision « allégée » n°1 du P.L.U.

Le public est informé que le projet de révision « allégée » n°1 P.L.U. de la commune de Séméac sera examiné lors de la réunion du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées **le 14 avril 2021.**

Compte tenu du calendrier de déroulement de la procédure d'arrêt du projet de révision « allégée » n°1 du P.L.U., les observations et demandes inscrites dans le cahier de concertation, envoyées par mail à l'adresse revisionplu.semeac@agglo-ttp.fr, ainsi que les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération qui interviendront après le 30 mars 2021 17h00, ne pourront être étudiés dans le projet de révision « allégée » n°1 du P.L.U. qui sera soumis à l'examen du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération au mois d'avril.

Néanmoins, après le 30 mars 2021, le public pourra toujours adresser ses observations par courrier à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, par mail (revisionplu.semeac@agglo-ttp.fr), et en faire part au commissaire enquêteur au moment de l'enquête publique qui sera organisée sur le projet de révision « allégée » n°1 du P.L.U. arrêté de la commune de Séméac.

En raison du contexte sanitaire, la période de déroulement de l'enquête publique n'a pas été, à ce jour, déterminée.

